

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

COMMANDES

Par téléphone auprès du service commercial : +33(0)4.50.91.49.20
Par email : sales@lyra.dental
Ou par l'intermédiaire de nos conseillers commerciaux.

ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Toute commande téléphonique reçue, non contestée et non retournée dans un délai de 7 jours depuis sa réception est considérée comme acceptée et validée dans son intégralité. Toute facture non contestée dans les 7 jours depuis sa réception est considérée comme due.

PRIX

Les prix sont facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de la commande. Néanmoins, les prix peuvent varier à tout moment sans obligation de notification. Nos prix sont donnés en Euros, Départ Usine ; ils n'incluent pas les frais d'expédition.

LIVRAISONS

Les livraisons s'effectuent par notre transporteur :

- en France :
Les commandes passées le jour J jusqu'à 16h00 peuvent être livrées le lendemain sauf retard du transporteur.
- pour la Corse, les DOM TOM, la Suisse, le Luxembourg et l'Andorre :
Départs jusqu'à 15h30. Délais habituels selon services et destinations.

Les retards de livraison dus à notre transporteur ne peuvent pas donner droit au refus de la marchandise ou à réclamation de dommages et intérêts.

En cas de rupture de stock éventuelle sur une pièce, l'information est transmise à l'acheteur pour validation ou non de la commande.

	Frais forfaitaires logistiques	Franco de port
France, Corse	10 € HT	
Suisse, Andorre, Luxembourg	15 € HT	320 € HT
Dom Tom	50 € HT	

Cas de force majeure :

Est considéré comme cas de force majeure déchargeant **euroteknika** de son obligation de livrer toute cause reconnue comme telle par la jurisprudence française et/ou la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité pour lui-même d'être approvisionné.

TRANSPORT

Toutes les marchandises vendues voyagent aux risques et périls de l'acheteur, quel que soit le mode de transport.

Il appartient à nos clients, lors de la réception des produits :

- de vérifier la quantité de colis réceptionnés et leur parfait état ;
- d'écrire si besoin toutes réserves en visant le document du transporteur.

En application de l'article L133-3 et suivant du Code de Commerce, ces réserves doivent impérativement être confirmées au transporteur par lettre recommandée dans les trois jours suivant la réception, avec copie à notre société. Faute de ces réserves indispensables, notre service après-vente sera amené à facturer les pièces qu'il nous serait demandé d'échanger en cas d'avarie.

RETOUR DE MARCHANDISES

Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'une demande préalable adressée au siège social et d'une acceptation de retour par **euroteknika**. Pour toute marchandise, le délai de retour est de 24 mois à compter de la

date de livraison et toute demande doit être accompagnée d'une commande d'ECHANGE d'une valeur au moins égale à la valeur en retour. Sans commande d'échange, le délai de retour est de 6 mois à compter de la date de livraison. Pour être acceptées, les marchandises doivent être au catalogue standard au moment du retour et avoir un minimum de 12 mois de validité (ni obsolètes, ni périmés).

Les marchandises doivent être retournées, fermées dans leur emballage d'origine, en recommandé avec accusé de réception. Tout emballage souillé et détérioré (dommage apparent), ouvert et contaminé ne peut être accepté et sera automatiquement mis en destruction. Les marchandises vendues sous forme de kit ne peuvent pas être retournées sous forme d'éléments individuels.

Le crédit s'appliquera au compte de l'acheteur dès que les marchandises seront retournées, vérifiées, et traitées par notre service des retours.

Dans le cas où **euroteknika** organise le retour de marchandises pour le compte du client, des frais forfaitaires logistiques s'élevant à 14 € HT seront appliqués.

CLAUSE DE GARANTIE

Dans le cadre de sa garantie d'ostéointégration, **euroteknika** s'engage à prendre en charge les implants non ostéointégrés jusqu'à hauteur de 4% des implants achetés annuellement. Un bilan annuel sera réalisé le 31/01/année +1.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf stipulation contraire écrite, nos factures sont payables à réception, dans un délai de 10 jours. Les échéances particulières fixées sont de rigueur ; elles courent à compter de la date de facturation.

Le non-respect des échéances de règlement pourra entraîner la suspension des commandes en cours et le paiement de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal par mois ou fraction de mois de retard.

Selon la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, pour tous professionnels, le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'éligibilité figurant sur la facture majorera de plein droit le montant de celle-ci d'une indemnité forfaitaire de 40€ prévue à l'article L441-6 alinea 12 du code de commerce, et dont le montant est fixé par décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 (article D44-5 du code des procédures civiles d'exécution). En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera de plein droit substitué à celui figurant dans les présentes conditions générales de vente ou de conditions de règlement. L'application de plein droit de cette indemnisation ne fait pas obstacle à l'application d'une indemnité complémentaire de la créance sur justification, conformément au texte susvisé, a dû concurrence de l'intégralité des sommes qui auront été exposées, qu'elles qu'en soit la nature, pour le recouvrement de créance.

Nos ventes sont assorties de la clause de déchéance du terme, c'est à dire que le non-paiement d'une facture entraînera l'exigibilité de toutes les sommes qui sont dues.

Mode de paiement :

- Soit par carte bancaire, Eurocard, Mastercard, Visa ou American Express
- Soit par chèque
- Soit par virement bancaire

Joindre N° de compte ou toute indication nécessaire à l'identification du client facturé.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

euroteknika restera propriétaire des marchandises livrées jusqu'à leur paiement intégral.

ÉLECTION DE DOMICILE ET JURIDICTION

L'élection de domicile est faite par la société **euroteknika** à son siège social. Pour tout litige, l'attribution de juridiction exclusive est faite au Tribunal de Commerce d'Annecy (74), **euroteknika** se réservant toutefois le droit de saisir toute autre juridiction compétente dans le ressort du siège social du défendeur.